

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le

29 MAI 2024

Berger
Levrault

ID : 018-211800289-20240529-NOTEPRESEN_2024-BF



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE ET BREVE DU BUDGET PRIMITIF 2024



MAIRIE DE BERRY-BOUY

RUE DE LA VALLEE

18500 BERRY-BOUY

☎ : 02 48 26 83 23

✉ : mairie.berry-bouy@wanadoo.fr

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le budget primitif 2024 a été établi avec la volonté de :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement en essayant de garder le niveau et la qualité des services rendus aux habitants;
- de contenir la dette;
- de mobiliser les subventions chaque fois que possible.

Le budget a été bâti sur les bases d'un débat budgétaire présenté lors de la commission finances du 25 mars 2024.

Cette note présente donc les principales informations du compte administratif de la commune pour 2023 ainsi que l'ensemble des prévisions des dépenses et recettes pour l'année 2024.

PRESENTATION DE BERRY-BOUY :

Entourée par les communes de Marmagne, Mehun Sur Yèvre et Saint Doulchard, Berry-Bouy est située à 9 km au nord-ouest de Bourges.

Berry-Bouy avec une population d'environ 1 209 habitants est rattachée à l'agglomération de Bourges Plus.

I) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section fonctionnement retrace les opérations courantes et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Pour les **dépenses**, il s'agit entre autres, des salaires et charges de personnels de la commune, des prestations de services extérieurs, des autres charges de gestion courante, des charges financières liées à la dette...

- Pour les **recettes**, il existe différents types de recettes :

- La fiscalité : Taxe sur le Foncier Bâti
Taxe sur le Foncier Non Bâti
Taxe habitation (résidence secondaire)

- Les dotations versées par l'Etat

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil périscolaire, centre multi-accueil...),

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2024 sont estimées à **1 371 615.59 €**.

Elles se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES		
	Réel 2023	Prévisionnel 2024
011 - Charges à caractère général	403 275.09 €	424 482.33 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	831 890.58 €	822 370.00 €
014 – Atténuations de produits	7 270.00 €	7 284.00 €
042– opérations d'ordre de transfert entre sections	7 502.00 €	8 200.49 €
65 – Autres charges de gestion courante	89 582.99 €	94 944.77 €
66 – Charges financières	13 808.85 €	13 600.00 €
67 – Charges spécifiques	50.06 €	500,00 €
Total dépenses réelles	1 353 379.57 €	1 371 381.59 €
68 – Dotations amortissements et provisions	0.00 €	234.00 €
023 – Virement à la section d'investissement	0,00 €	0.00 €
Total dépenses de fonctionnement	1 353 379.57 €	1 371 615.59 €

Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement ;

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les charges du personnel (rémunérations, cotisations aux divers organismes : Urssaf, Caisses de retraites, Centre de gestion, Centre de formation...).
La collectivité a un effectif de 19 agents.

Chapitre 014: atténuations de produits : le fonds de péréquation et les attributions de compensation sont à peu près constants ;

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante. Elles correspondent aux indemnités des élus, aux licences des logiciels ainsi que les subventions aux associations.

Chapitre 66 : charges financières : concernent les intérêts des emprunts en cours

Chapitre 67 : charges spécifiques : annulations de titres des années antérieures (50.06€);

Chapitre 68 : dotations aux amortissements et aux provisions :

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement

Chapitre 042: Opération d'ordre de transfert entre sections : cession concernant le matériel de la boulangerie.

c) les recettes de fonctionnement

Les recettes attendues de fonctionnement pour l'année 2024 sont estimées à **1 371 615.59 €**.

Elles se répartissent comme suit :

FONCTIONNEMENT RECETTES		
	Réel 2023	Prévisionnel 2024
013 – Atténuations de charges	75 604.32 €	80 000.00 €
042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	0.00 €	0,00 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	355 817.95 €	341 276.55 €
73 – Impôts et taxes	7 088.00 €	7 088.00 €
731 – fiscalité locale	560 859.09 €	585 172.00 €
74– Dotations subventions et participations	155 592.07 €	161 151.03 €
75 – Autres produits de gestion courante	164 415.54 €	161 300.00 €
77 – Produits spécifiques	0.00 €	0,00 €
78 – Reprises sur amortissements et provisions	277.00 €	234,00 €
Total dépenses réelles	1 319 653 97 €	1 336 221.58 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	69 119.61 €	35 394.01 €
Total dépenses de fonctionnement	1 388 773.58 €	1 371 615.59 €

Chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté :
Il a été reporté 35 394.01€ de recettes de fonctionnement

Chapitre 013 : atténuation de charges : regroupe le versement des indemnités journalières du personnel placé en congé maladie, accident de travail ainsi que les remboursements des agents en décharge syndicale.

Chapitre 70 : produits de services : correspondent aux recettes générées par l'accueil de loisirs (périscolaire, vacances scolaires), la restauration scolaire, le centre multi-accueil, la redevance d'occupation du domaine public, prestations de service unique et ordinaire.

Chapitre 73 : impôts et taxes : correspondent aux recettes générées en 2023, par les taxes foncières sur le bâti et le non bâti, l'attribution de compensation (6 950,00€), la taxe sur le pylône électrique (86 688.00€), contributions directes (434 946.00€) ...

Lors du conseil municipal du 8 avril 2024, les taux ont été fixés pour l'année 2024 comme suit :

- taxes foncières sur le bâti : 43.76%
- taxes foncières sur le non bâti : 33.41%
- taxes habitation : 15.11%

Chapitre 74 : dotations, subventions : correspondent aux recettes générées en 2023 par la dotation globale forfaitaire (107 238€), dotation nationale de péréquation (6 621.00€) dotation solidarité rurale (32 579.00€),

Chapitre 75 : autres produits de gestions courantes : correspondent aux recettes générées par les locations des logements communaux, les loyers perçus par les deux commerces (boulangerie et esthétique coiffure), la location des gîtes de l’Auberge et du Moulin.

Chapitre 77 : produits exceptionnels : correspondent aux recettes générées par la manifestation des Jardins Passion (encarts publicitaires).

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections : les opérations d’ordre non budgétaires

n’ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s’agit de jeux d’écritures.

III. LA SECTION D’INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir ; la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses attendues d'investissement pour l'année 2024 sont estimées à 602 463.61 €.

Elles se répartissent comme suit :

INVESTISSEMENT DÉPENSES		
	Réel 2023	Prévisionnel 2024
001– Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	43 470.65 €	0.00 €
040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	0.00 €	0,00 €
16– Emprunts et dettes assimilées	100 244.10 €	111 000.00 €
20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
204 – subventions d'équipement versées	13 147.95 €	100 108.43 €
21 – Immobilisations corporelles	178 603.49 €	99 790.84 €
23 – Immobilisations en cours	0.00 €	291 564.34 €
Total dépenses d'investissement	338 358.51€	602 463.61 €

Chapitre 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (36 688.36€)

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées : remboursement du capital des emprunts en cours (97 265.37€)

Chapitre 21 : immobilisations corporelles ;

Pour l'année 2023, la commune a investi dans les travaux suivants :

- Reprise de 10 concessions pour un montant TTC de 7 320.00 €,
- Rénovation de bardages en bois de deux pavillons pour un montant TTC de 12 183.36 €,
- Aménagement et cheminement piéton, route du Tronc pour un montant TTC de 98 302.77 €
- Rénovation des horloges de l’éclairage public pour un montant TTC de 6 962.95 €,
- Modernisation des éclairages en led (bâtiments communaux) pour un montant TTC de 7 184.26 €
- Remplacement des extincteurs pour un montant TTC de 4 397.12 €
- Remplacement de la climatisation du salon de coiffure pour un montant TTC de 9 592.07 €
- Rénovation du terrain de tennis pour un montant TTC de 32 668.80 €

c) Les recettes d'investissement

Les recettes attendues d'investissement pour l'année 2024 sont estimées à 602 463.61 €.

Elles se répartissent comme suit :

INVESTISSEMENT RECETTES		
	Réel 2023	Prévisionnel 2024
021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	38 610.44 €
024 – Produits de cessions	0,00 €	360 000.00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 502.00 €	8 200.49 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	116 408.99 €	3 000.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement	0.00 €	86 456,69 €
13 – Subventions d'investissement	50 165.64 €	82 652.68 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	200 000.00 €	110 000,00€
Total recettes d'investissement	335 466.19 €	602 463.61 €

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :

FCTVA au titre de l'année 2021, pour les dépenses d'investissement (6 601.44 €) et sur les dépenses de fonctionnement (1 327.87€), la taxe d'aménagement (5 336.94€).

Chapitre 13 : subventions d'investissement :

au titre de la DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) :

- Aménagement et la sécurisation de la route du tronc, à hauteur de 28 672.00 €,

au titre de DISC (dotation intercommunale de solidarité communautaire)

- Pour la rénovation des bardages bois de deux pavillons à hauteur de 5 076.00 €
- Pour l'aménagement et la sécurisation de la route du tronc à hauteur de 8 191.90 €

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Emprunt de 200 000.00 € pour les travaux d'aménagement de la route du tronc ainsi que les travaux de sécurisation sur les bâtiments communaux.

Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections : les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité, il s'agit de jeux d'écritures.

Pour l'exercice 2024 et les suivants, la municipalité a voté lors de conseil municipal :

- La rénovation de l'ensemble de l'éclairage public, avec un passage en led, pour un montant total de 286 024.09 € HT.
- L'adoption d'une création d'un réseau de chaleur par géothermie pour les bâtiments communaux (école, crèche, relais petite enfance ...) pour un montant total de 1 016 633.80 € HT.

Pour ces travaux, la commune de Berry-Bouy a mobilisé des demandes de subventions auprès de l'Etat, du département, de la région, de l'agglomération de Bourges Plus, du SDE 18...